

L'Administrateur Général



Monsieur Henri REVOL
Haut Comité pour la transparence et l'information sur la
sécurité nucléaire
C/O DGPR – Immeuble ATRIUM
5 Place des vins de France
75573 PARIS CEDEX 12

Fontenay-aux-Roses, le 11 septembre 2008

Objet : Suivi radio-écologique des INB et gestion des anciens sites d'entreposage de déchets.

N/Réf: CEA/MR/DPSN/DIR/2008 – n° 075

Réf : Lettre SN/LZ/2008.031

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint une fiche précisant le contexte du suivi radio-écologique des centres du CEA et, pour chacun d'entre eux, une fiche décrivant :

- le cadre hydrologique du site,
- l'aspect réglementaire du suivi radio-écologique,
- une synthèse des résultats de la surveillance des nappes phréatiques et des eaux superficielles dans l'environnement du site,
- les zones d'entreposage ancien.

Les mesures effectuées au voisinage des sites font état de quelques marquages des eaux superficielles et souterraines en tritium et plus rarement par des émetteurs alpha. Leur origine est généralement liée à des activités passées ou aux retombées des rejets gazeux autorisés (tritium) du site.

A l'intérieur des sites quelques mesures sur des eaux souterraines et superficielles avoisinent, voire dépassent, les valeurs guides de l'OMS. Elles sont généralement corrélées à la présence de déchets anciens enfouis dans des fosses ou tranchées ou sont consécutives à des incidents passés de contamination des sols.

Ces points font l'objet d'une surveillance spécifique et les mesures effectuées présentent des résultats en constante diminution.

Cette synthèse dresse également un état des anciens entreposages de déchets qui sont tous répertoriés dans les fiches de l'inventaire publié par l'ANDRA.

Les résultats de cette surveillance sont communiqués par les différents rapports qu'impose la réglementation et au cours des réunions des commissions d'informations (CLI et CI).



Par ailleurs, chaque site publie localement et régulièrement une plaquette d'information sur la surveillance de son environnement.

Enfin, le CEA conduit beaucoup d'autres actions de communication sur ce sujet : le bilan de « maîtrise des risques » du CEA, publié annuellement et qui fait l'objet d'une conférence de presse, présente notamment une synthèse des résultats obtenus dans un chapitre consacré à l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Alain BUGAT